

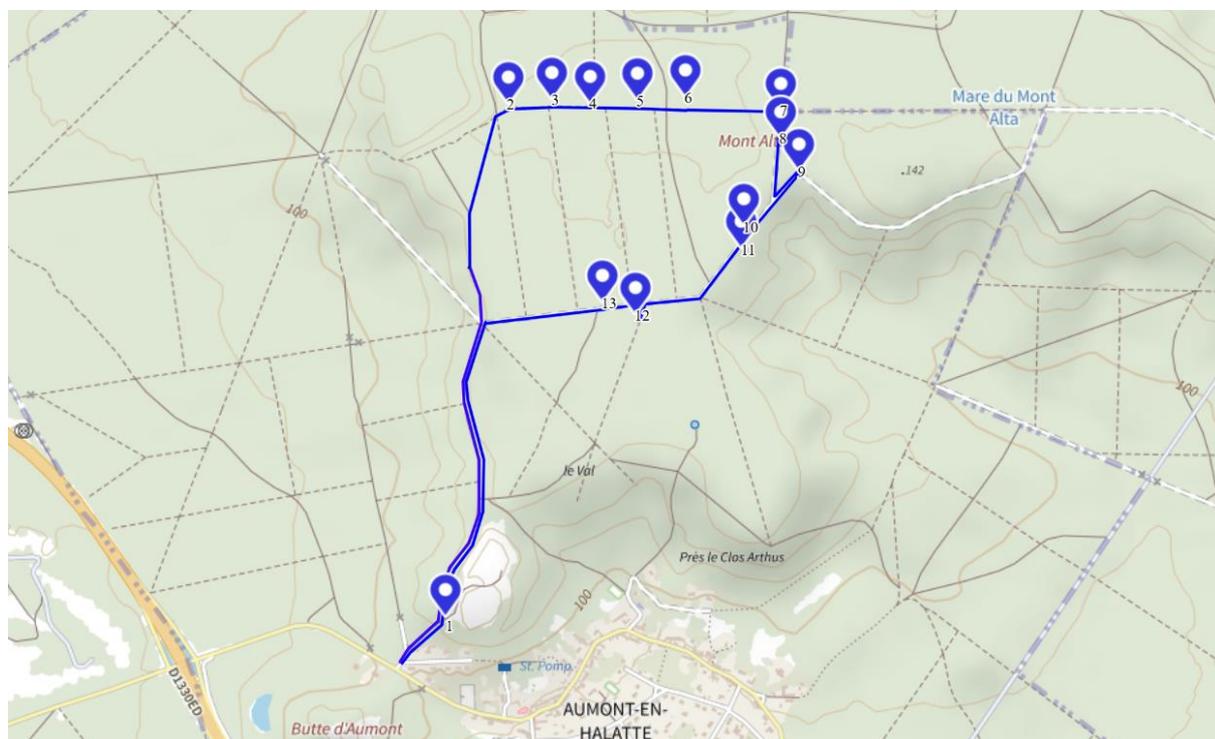
Circuits de découverte des bornes armoriées du Mont Alta en Forêt d'Halatte



2-Circuit du Mont Alta

Ce circuit permet de découvrir 8 bornes armoriées, avec 6 armoiries différentes, mises en place en 1540 autour des bois du connétable Anne de Montmorency et du chapitre de Saint-Rieul de Senlis, et 2 bornes gravées. Il permet aussi de voir l'entrée d'une ancienne carrière de sable et un des poteaux de la forêt d'Halatte mis en place depuis le XVIIIème siècle.

- Départ :** parking de la forêt, à gauche juste à l'entrée d'Aumont-en-Halatte en venant de la D330 (parking indiqué sur la carte IGN, coordonnées GPS : 49.2309398, 2.5463139)
- Durée :** 1h30
- Distance :** 4,3 km
- Dénivelé :** 40m
- Nature des chemins :** 30% route carrossable
70% chemin de terre
dont 300m potentiellement boueux avant le poteau du Mont Alta
- Points d'intérêt :** 10 bornes armoriées ou gravées, 1 poteau et l'entrée d'une carrière de sable



Détail du parcours

Prendre à l'entrée du parking, à droite du grand panneau en bois sur la forêt domaniale d'Halatte, la route de l'Arbre à Fougères qui monte vers le nord-est. Le chemin longe une ancienne carrière de sable dont l'entrée se trouve à 140m sur la droite.

1 Ancienne carrière de sable



Les zones de sable sont nombreuses sur l'ensemble des trois forêts Chantilly, Halatte et Ermenonville, la plus célèbre étant le site du parc d'attraction, la Mer de Sable, à Ermenonville. L'exploitation du sable, en particulier pour l'industrie du verre, et historiquement par Saint-Gobain, a été importante sur Aumont-en-Halatte mais est totalement arrêtée depuis la 2nde guerre mondiale. Il reste quelques carrières encore en activité dans le nord-est de la forêt.

Poursuivre tout droit la route qui monte sur encore 760m jusqu'au carrefour d'Aumont, intersection avec la route de Condé et la route forestière du Mont Alta. Prendre la continuité de la route de l'Arbre à Fougères exactement en face, au même niveau (les deux routes à gauche descendent et celle de droite monte légèrement). Poursuivre tout droit, malgré les branches qui encombrant le chemin, sur 450m jusqu'à une intersection avec un chemin qui vient de la gauche et une inflexion nette vers la droite. 30m avec cette intersection, sur le bord du chemin à gauche, se trouve une base de borne.

2 Base de borne



Il s'agit de la base, partie enterrée, d'une borne à la jonction de trois parcelles, du connétable Anne de Montmorency, du roi et de l'évêque de Senlis. La coupe qui affleure à peine de quelques cm au-dessus du sol montre le démarrage des faces qui devaient présenter les armoiries des propriétaires des parcelles. Les causes et la date de la destruction de cette borne ne sont pas connues. En revanche, la base étant bien ancrée dans le sol, il s'agit d'une destruction volontaire et sans rapport avec l'exploitation forestière : faire disparaître des marques de l'ancien régime, découper pour conserver à un autre endroit un exemple de borne armoriée...

Poursuivre la route de l'Arbre à Fougères sur 100m. La borne est le long du chemin à gauche.

3 Borne armoriée à 2 faces, 2 armoiries



Cette borne est la plus remarquable et la plus facile à trouver de la forêt. Comme les deux bornes suivantes, elle présente d'un côté les armoiries du roi de France et de l'autre celle du connétable Anne de Montmorency, avec ici la date de 1540 côté roi de France. Cette borne n'est pas bien positionnée. Normalement les armoiries d'un propriétaire font face à son terrain et le dessus de la borne indique la limite de parcelle. Ici, grossièrement, la droite du chemin est au connétable et la gauche au roi. Or la borne est perpendiculaire au chemin. Il est probable que cette borne ait servi de repère pour le tracé des routes pour les besoins de la chasse au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Déterrée ensuite pour ne pas gêner, elle aurait été remise en place le long du chemin, mais sans respecter son orientation. Une photo de 1905 montre la borne dans sa totalité, hors du sol.

Poursuivre la route de l'Arbre à Fougères sur 90m. La borne est sur la gauche, à 3m du chemin.

4 Borne armoriée à 2 faces, 2 armoiries



Cette borne avait été déterrée et couchée sur le sol. Elle a fait l'objet d'une remise en place lors de la campagne de redressement des bornes en novembre 2023. Sa position a préalablement été définie par un géomètre en prenant en compte les autres bornes. On voit bien aujourd'hui l'alignement des quatre bornes qui se suivent.

Elle présente au sud, face au bois qu'il a fait borner en 1540, le Bois de la Livrée, les armoiries du connétable Anne de Montmorency et la date. Au nord, face au Bois du Roi, ce sont les armoiries des rois de France : écusson avec trois fleurs de lys surmonté de la couronne royale. Cet écusson aux trois fleurs de lys est souvent réutilisé par les villes royales ou les établissements religieux fondés par un roi.

Poursuivre la route de l'Arbre à Fougères sur 110m. La borne est sur la gauche, à 20m du chemin.

5 Borne armoriée à 2 faces, 2 armoiries



Cette borne, dans sa position d'origine, présente les armoiries du roi de France et la date en face nord et celles du connétable Anne de Montmorency au sud.

L'angle nord-ouest de la borne a été cassée avant la gravure, car les armoiries royales sont décentrées et réduites pour tenir sur la partie plane.

Les armoiries du connétable Anne de Montmorency sont constituées d'un écartelé de 4 fois 4 alérions (petits aigles utilisés en héraldique) commémorant des victoires des Montmorency ; au-dessus de l'écu, un tortil, la couronne de baron, titre d'Anne de Montmorency en 1540 ; autour de l'écu, le collier de l'ordre de Saint-Michel, coquilles entrelacées et médaillon de l'archange Saint Michel terrassant le dragon. Enfin, de part et d'autre, le glaive de connétable de France, reconnaissable aux fleurs de lys sur le pommeau. Anne de Montmorency est nommé connétable de France par François 1er en 1538.

Poursuivre la route de l'Arbre à Fougères sur 120m. La borne est sur la gauche, à 25m du chemin.

6 Borne armoriée à 3 faces, 3 armoiries



La borne est à la jonction de trois parcelles. On reconnaît les armoiries du connétable de Montmorency et du roi de France. La troisième face présente un écusson contenant « Le Morel » écrit en gothique. Cela fait référence à Jean ou Jehan Morel, lieutenant du baillage de Senlis en 1540 (« Le » pour « Je »). Le Bois Morel, dont nous verrons d'autres bornes, est le bois du baillage de la ville.

Le dessus de la borne indique, en relief, les limites de parcelles. C'est nettement visible quand il s'agit de la jonction de plusieurs parcelles comme ici, mais c'est aussi le cas quand il y a une inflexion dans la limite de parcelle. Cette caractéristique est exceptionnelle en France.

Cette borne avait été déterrée et couchée sur le sol. Elle a aussi fait l'objet d'une remise en place lors de la campagne de redressement des bornes fin 2023.

Poursuivre la route de l'Arbre à Fougères sur 230m jusqu'au carrefour du Mont Alta.

7 Poteau du Mont Alta



Le Mont Alta est la colline sur laquelle nous nous trouvons, à 142m d'altitude, et dont le nom est associé à celui de la forêt d'Halatte. Le carrefour est à l'intersection de la route de l'Arbre à Fougères et de la route Sarrobert. Il n'est pas au point culminant car nous ne sommes qu'à 139m. Le poteau du Mont Alta, qui figure bien dans l'Etat des Forests de 1733, avait disparu. Un nouveau poteau, réalisé à l'identique de l'ancien, a récemment été mis en place par l'APTF, Association des Poteaux des Trois Forêts, qui s'occupe de l'entretien, la rénovation et la sauvegarde de ces poteaux historiques sur les trois forêts de Chantilly, Halatte et Ermenonville.

Prendre la route Sarrobert sur la droite, vers le carrefour Arthus au sud. La borne suivante est le long du chemin à gauche, à 60 m du poteau du Mont Alta.

8 Borne gravée



Cette borne, et la suivante, marquent la limite est du Bois Morel, dont nous avons vu la première borne de la limite ouest avec le bois du connétable. Il ne s'agit pas ici de la série des bornes armoriées de 1540, mais de bornes identifiées par des lettres, donc simplement gravées. Sur son bord est, le Bois Morel est limitrophe d'un bois de l'Abbaye Saint-Vincent de Senlis. Cette borne est gravée aux lettres RSV qui signifient Religieux de Saint-Vincent. Il n'y a pas de date gravée, ni de document conservé relatif à ce bornage, très différent de celui de 1540, mais il est probable, par analogie à d'autres bornes, qu'elle date du XVII^{ème} siècle. L'opération de redressement des bornes de novembre 2023 ne concernait que les bornes armoriées. Une autre campagne devra être entreprise pour celles-ci.

Poursuivre la route Sarrobert sur 140m jusqu'à l'intersection avec la route des Fossés qui vient de la gauche, route carrossable. Prendre à gauche cette route des Fossés sur 80m. La borne est sur la gauche du chemin, dans le virage, couchée dans les taillis.

9 Borne gravée



Cette borne a été déterrée et posée sur le sol dans les 15 dernières années, probablement au moment de l'exploitation forestière de cette parcelle. Son usage est le même que la borne précédente : marquer la limite entre le Bois Morel et un bois de l'abbaye Saint-Vincent de Senlis. Elle est marquée MOREL. La forme très régulière de la borne, différente de la précédente, ainsi que la régularité de l'écriture laisse penser qu'elle daterait du XVIII^{ème} siècle.

Reprendre la route des Fossés vers l'intersection avec la route Sarrobert, poursuivre après l'intersection toujours vers le carrefour Arthus vers le sud. A 100m de l'intersection, la borne suivante est sur la droite à 25m du chemin.

10 Borne armoriée à 2 faces, 2 armoiries



Nous revenons sur la série des bornes de 1540. Nous sommes sur la ligne de séparation entre le Bois de la Livrée appartenant au connétable et le Bois Morel du baillage de Senlis, dont nous avons vu la première borne avant le poteau du Mont Alta. Cette borne est de forme rectangulaire avec un dessus plat, bien différente des premières bornes que nous avons vues. Plusieurs ateliers de tailleurs ont probablement travaillé à ce chantier.

Elle présente les armoiries du connétable et la date de 1540 sur la face ouest et l'inscription dans l'écusson de la face n'indique cette fois que « Morel », en gothique. Le dessus indique une inflexion de la ligne de limite de la parcelle. On voit la borne suivante, en suivant l'alignement de celle-ci, de l'autre côté de la route.

Poursuivre la route des Fossés sur 60m. La borne est sur la gauche à 20m du chemin.

11 Borne armoriée à 2 faces, 2 armoiries



Cette borne reprend la forme des premières que nous avons vues, évasée vers le bas avec un sommet arrondi. La date 1540 est gravée au-dessus des armoiries du connétable de Montmorency sur la face ouest. L'écriture de l'inscription « Le Morel » dans l'écusson de la face est, est cette fois en capitales latines.

Comme pour la taille des pierres, il y a probablement eu au moins deux ateliers différents pour la gravure. Ils ont probablement eu des modèles à respecter pour les armoiries du connétable de Montmorency car, à part la taille, elles ne diffèrent pas d'une borne sur l'autre, mais des indications beaucoup plus sommaires pour les autres propriétaires. Et dans le cas présent, uniquement le nom, sans indication de style de gravure.

Poursuivre la route des Fossés jusqu'au carrefour Arthus, à 180m, puis prendre à droite la route du Mont Alta. Marcher 130m sur la route du Mont Alta et prendre le layon sur la gauche. En vous enfonçant 40m dans ce layon, la borne est le long du chemin sur la gauche.

12 Borne armoriée à 3 faces, 3 armoiries



Les deux bornes qui suivent ne délimitent pas un bois du connétable, mais un bois du chapitre de la paroisse Saint-Rieul de Senlis qui a profité de cette campagne de bornage. Cette borne est à la jonction des trois parcelles du chapitre de Saint-Rieul, de l'évêché de Senlis et de la paroisse Saint-Gervais d'Aumont-en-Halatte.

La face nord porte les armoiries du chapitre de Saint Rieul surmontées de la date 1540 et la face sud-ouest les armoiries de l'évêché de Senlis. Sur la face sud-est, la paroisse d'Aumont-en-Halatte est figurée par une représentation naïve de Saint Gervais, reconnaissable à l'auréole et à la palme du martyr, encadré des lettres S et G, sans écusson. Aumont-en-Halatte était un village de charbonniers, pauvre, ce qui explique cette représentation très simpliste.

Sortir du layon, revenir sur la route du Mont Alta et avancer de 80m. La borne est sur la droite, à 10m du chemin.

13 Borne armoriée à 2 faces, 2 armoiries



Cette borne, en très bon état, présente, sur la face sud, la date de 1540 et les armoiries de l'évêché de Senlis : au milieu le S de Senlis, surmonté de deux fleurs de lys (ville royale) et barré verticalement par la crosse de l'évêque. Les armoiries du chapitre de Saint-Rieul représente le saint, premier évêque de Senlis, avec la mitre et la crosse, encadré des lettres S et R, et avec, à ses pieds, un cerf et une biche. La légende dit que ses sermons étaient tellement éclairés que les grenouilles s'arrêtaient de coasser et les animaux venaient à la porte de l'église pour l'écouter.

Cette borne est alignée avec la précédente, de l'autre côté du chemin, les routes ayant été tracées pour les besoins de la chasse au XVIIème et XVIIIème siècles, sans prendre en compte le découpage des parcelles forestières de l'époque.

Poursuivre la route du Mont Alta sur 300m jusqu'au carrefour d'Aumont. On retrouve le chemin par lequel on est arrivé : prendre à gauche la descente vers le parking qui longe l'ancienne carrière de sable sur 900m.

Fin du circuit.